

Conseil communautaire

Délibération n° 2024/06/24-4	Avenant n°1 au Contrat Cantal Développement 2022-2027
Date et heure de la séance	24 juin 2024- 18h30
Lieu	Salle communale- Chalvignac
Date de la convocation	18 juin 2024
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier ROCHE
Nombre de délégués en exercice	31
Nombre de délégués présents	22
Nombre de pouvoirs	6
Présents ou représentés	28

Conseillers communautaires présents :

Georges ALBESSARD
Elisabeth BALADUC
Andrée BROUSSE
Maryse BONNET
Béatrice CARTAYRADE
Marie-Hélène CHASTRE
Alain DELASSAT
Michel LAPORTE
Serge LEYMONIE
Alain MALASSAGNE
Françoise NOUGEIN
Guillaume POINAT
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Jacques SERRAT
Jean-Pierre SOULIER
Raymonde THESSANDIER
Gérard VABRET
Jean-Jacques VAISSIER
Serge VIALLEMONTEIL
Edwige ZANCHI

Représentés :

Luc MACE MALAURIE	Olivier ROCHE
Christian VERT	Jean-Pierre SOULIER
Jacques ROMEUF	Marie Hélène CHASTRE
Stéphanie SERIEIX	André BROUSSE
Sylvie FENIES	Jean-Jacques VAISSIER
Jacques BRESSON	Roger RIBAUD

Pouvoir donné à :

Absents :

Yves MAGNE
François POUCHOT
Cyrille ROLLIN

Conseil communautaire

Délibération n° 2024/06/24-4

**Avenant n°1 au Contrat Cantal Développement
2022-2027**

Le Président expose que par délibération du 11 juillet 2023, le Conseil communautaire a autorisé le Président à signer le contrat de territoire 2022-2027 avec le Conseil départemental et approuvé sa maquette financière.

Le contrat de développement, permettant le financement de projets sur la période 2022-2027, prévoit un avenant d'ajustement à mi-parcours.

En l'espèce, le présent avenant est proposé au vote à la demande du Conseil Départemental du Cantal pour ajouter un projet porté par la SCIC ASLJ.

Il est par conséquent proposé au Conseil de valider une nouvelle version de la programmation 2022-2027, ajoutant le projet porté par la SCIC ASLJ pour un montant de 40 000€.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu la délibération du 11 juillet 2023 relative au Contrat Cantal Développement 2022-2027 avec le Conseil départemental,

Vu le projet d'avenant au contrat de territoire remis préalablement à la séance,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE le projet d'avenant au Contrat Cantal Développement 2022-2027 en ajoutant le projet suivant :**
 - **Projet de café associatif porté par la SCIC ASLJ pour un montant de 40 000€**
- **DEMANDE à ce que soit proposé au Conseil Départemental un nouvel avenant à l'initiative de la Communauté de communes pour la fin de programmation ;**
- **SOLLICITE M le Président du Conseil départemental pour la validation de cet avenant ;**
- **CHARGE Monsieur le Président d'exécuter la présente.**

Présents ou représentés : 28

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 28

Votes pour : 27

Votes contre : 1

Fait à Chalignac, le 24 juin 2024,

Au registre sont les signatures



Jean-Pierre SOULIER